



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES - REVENDEUR

28 Juillet 2022

Conditions générales de prestation de service - revendeur : Pour le revente des activités de l'offre "Explore Corsica"

Veuillez lire attentivement les présentes conditions de service pour la revente d'activités de Explore Corsica car elles contiennent des informations importantes concernant vos droits, obligations et recours légaux. En accédant à la Plateforme explore.corsica ou en l'utilisant, vous acceptez d'être lié par les présentes conditions et de vous y conformer.

Les présentes Conditions constituent un accord juridiquement contraignant qui vous lie à explore.corsica (tel que défini ci-dessous) et qui régit votre accès au site explore.corsica et à l'interface revendeur accessible sur www.explore.corsica/reseller. Le Site, l'interface revendeur et les Services explore.corsica sont désignés collectivement ci-après par le terme « Plateforme explore.corsica ». Nos conditions applicables à votre utilisation de la Plate-forme explore.corsica sont intégrées par référence au présent contrat.

La société DIGITAL EXPLORER, située A SARRA, 20144 ZONZA est propriétaire de la Plate Forme explore.corsica et revend les activités sur son site e-commerce, utilisant différents systèmes de gestion des réservations.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le revendeur intègre le réseau des revendeurs de l'offre « Explore Corsica » au bénéfice de ses prestataires d'activités.

2. PÉRIMÈTRE CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur portent uniquement sur les prestations contenues dans l'offre « Explore Corsica », c'est-à-dire sur les activités de loisirs et d'expériences proposées par les prestataires adhérents à Explore Corsica, et que le revendeur se propose de revendre.

Dès lors qu'une opération de vente d'une prestation d'activité de loisirs ou d'expériences « Explore Corsica » est effectuée par le revendeur, les présentes sont applicables.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Explore Corsica commercialise, pour le compte du prestataire ses activités de loisirs et d'expériences à titre non exclusif ; l'entreprise a la responsabilité de la coordination des prestataires concernés, en vue d'assurer la satisfaction du client des activités sur la globalité des prestations. Explore Corsica accompagne le prestataire pour la mise en marché de ses offres, et l'aide à optimiser sa commercialisation via l'utilisation de différents logiciels de gestion de réservations. Explore Corsica met à disposition de son réseau de revendeurs adhérents une interface web accessible à l'adresse www.explore.corsica/reseller pour accéder à l'ensemble du catalogue des activités de loisirs et d'expériences.

Le revendeur peut librement sélectionner les activités de son choix, personnaliser l'affichage de sa boutique et installer sur son site web et ses applications un iframe contenant sa sélection.

Le revendeur a accès à la totalité du catalogue des activités et des expériences de Explore Corsica. Le revendeur est totalement libre dans la sélection des activités qu'il souhaite proposer.

4. MODALITÉS PRATIQUES

Le revendeur intègre le réseau des revendeurs de l'offre « Explore Corsica ». Il s'engage à promouvoir les activités de l'offre, et à les diffuser sur ses outils de communication et en priorité sur son propre site Internet en intégrant son iframe, disponible dans son espace revendeur.

5. ABONNEMENT AU SERVICE

Le revendeur accepte selon le niveau de l'abonnement choisi, de verser l'abonnement mensuel correspondant à Explore Corsica. Explore Corsica adresse une facture annuelle au revendeur payable à réception.

6. CHOIX DU NIVEAU DE SERVICE

Lors de son inscription sur Explore Corsica, le revendeur choisit librement le niveau de service qu'il souhaite. Explore Corsica propose 3 niveaux de service :

OFFRE START

Abonnement au service : gratuit

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 0%

OFFRE AVANCÉ

Abonnement au service : 49€ H.T. / mois

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 6%

OFFRE ENTREPRISE

Abonnement au service : 199€ H.T. / mois

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 12%

Le % de commission versé au revendeur sur les ventes réalisées par son intermédiaire est défini par l'offre qu'il a choisie.

7. VERSEMENT DES COMMISSIONS

7.1 Selon le niveau de l'offre choisi par le revendeur lors de l'inscription au service, cela lui ouvre un droit à une commission sur les ventes réalisées par son intermédiaire. Les ventes réalisées par le revendeur sont visibles dans son interface revendeur accessible à l'adresse www.explore.corsica/reseller

7.2 Le versement de la commission au revendeur par Explore Corsica s'effectue deux fois par an de la façon suivante :

- 10 janvier : Explore Corsica adresse par mail au revendeur un état de ses ventes et de ses commissions sur la période du 01 juillet au 31 décembre de l'année précédente
- 10 juillet : Explore Corsica adresse par mail au revendeur un état de ses ventes et de ses commissions sur la période du 01 janvier au 30 juin de l'année en cours.

7.3 Le prestataire dispose d'un délai de 15 jours pour valider ou contester le montant de ses commissions.

Si le prestataire valide le montant de ses commissions, il adresse une facture à Explore Corsica. Le montant TTC de la facture doit correspondre au montant de la commission présente dans l'état des ventes. La facture est payable par Explore Corsica à réception.

Si le prestataire conteste le montant de la commission, il devra apporter tous les justificatifs permettant à Explore Corsica de réviser l'état des ventes. En cas de désaccord sur les ventes réalisées par le revendeur, c'est l'état des ventes globales de Explore Corsica via les différents logiciels de réservation qui feront foi.

8. RESPONSABILITÉS

Explore Corsica, agissant comme un apporteur d'affaires au nom et pour le compte du prestataire d'activités et non comme producteur, ne peut en aucun cas être tenu pour responsable devant le client en cas de non-respect de la prestation vendue. Le service réservation et son réseau de revendeur n'est nullement engagé avec le tiers contractant. En cas d'erreur dans la disponibilité due au prestataire, celui-ci est tenu pour responsable devant le client et devra traiter le litige qui reste entièrement à sa charge.

9. PRISE D'EFFET

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur sont conclues pour une durée d'un an à compter de l'inscription en ligne du revendeur sur Explore Corsica, et pourront être tacitement reconduites.

8. RÉSILIATION

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur pourront être résiliées en cas de manquement par l'une des parties aux obligations mises à sa charge au titre des présentes, faisant l'objet d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans les 30 jours de sa réception.

9. LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention de partenariat, qui n'aurait pu faire l'objet d'une résolution à l'amiable, sera soumis, à l'initiative de la partie la plus diligente, aux Tribunaux compétents de l'ordre judiciaire.